Résultats de la certification

- À réception des passeports vérifiez les filiations au verso et faites part d'une réclamation éventuelle sur le résultat dans les 7 jours qui suivent la réception.
- Restituez à l'EdE le passeport de tous les animaux dont la parenté doit être corrigée.

Fiabilité / Respect des engagements

- La certification dépend de la fiabilité et de la cohérence des informations déclarées par l'éleveur.
- En cas de doute n'hésitez pas à demander, **une vérification de compatibilité génétique (VCG) du veau avec ses parents supposés** avant que le veau n'ait atteint l'âge d'un an.
- L'EdE participe à la **Campagne Nationale de Vérification de Compatibilité Génétique.** Certains de vos animaux peuvent être concernés par le tirage aléatoire national. Un prélèvement ADN du veau et de sa mère sont alors réalisés par un agent pour vérification de compatibilité génétique.

Vos 5 engagements
pour valoriser votre adhésion

- **Avoir un contrat CPB à jour**
- **Prélever tous les taureaux de Monte Naturelle**
- **Tenir un registre de montes / conserver les bulletins d'IA**
- **Notifier toutes les naissances dans les 7 jours**
- **Accepter les visites des agents pour les VCG**

EN 61 145 - Novembre 2014

Contact

Chambre d'agriculture de l'Orne - Etablissement de l'Elevage
52, Bd du 1er Chasseurs - CS 10108 - 61003 Alençon Cedex
Tél : 02 33 31 48 24 - Fax : 02 33 31 48 23 - ede@orne.chambagri.fr

La Certification de la Parenté des Bovins (CPB)

Mode d'emploi

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ORNE

France Génétique Elevage — Système Management Qualité Conformité n° 11-152 — ✓ Identification ✓ Certification Parentés

À quoi sert la Certification des Parentés Bovines ?

- Assurer la traçabilité génétique de vos animaux
- Valoriser vos produits lors de leur commercialisation
- Evaluer le potentiel génétique des reproducteurs présents sur votre exploitation
- Adhérer au service officiel du contrôle de performance (lait, viande)

Les principes de la CPB

Pour que le système génétique soit fiable, il doit reposer sur quelques règles précises que vous vous engagez à respecter.

1-Le contrat d'adhésion

Par défaut le contrat est dit « **Complet** », c'est à dire que tous les veaux nés dans votre exploitation ont une ascendance certifiée. Sinon, précisez les races des mères pour lesquelles vous souhaitez la certification des veaux.

CAS PARTICULIER : Si vous indiquez la race « **Croisée** » (code 39), tous les veaux issus des vaches croisées seront filiés, qu'elles soient allaitantes ou laitières. Il n'est pas possible de les distinguer.

2-Tenue du registre de montes

■ **Chaque reproducteur mâle avant son utilisation pour la monte** naturelle privée ou pour la monte artificielle privée doit avoir bénéficié d'une analyse ADN.

■ **Vous vous engagez à tenir à jour un registre des montes naturelles ou artificielles** pour toutes les femelles concernées par les filiations sur votre exploitation, et ce depuis **au moins 10 mois à la signature du contrat CPB**

c'est à dire que :

· vous conservez **les bulletins d'insémination artificielle et les attestations de transfert embryonnaire** ;

· vous enregistrez **la date de saillie d'une femelle par un taureau et/ou la date d'entrée et la date de sortie d'un taureau dans un lot de femelles** ;

Dans le cas de femelles fécondées sur une autre exploitation, demandez à l'éleveur précédent une copie de la liste des évènements de fécondation réalisés sur la femelle depuis le dernier vêlage.

· vous déclarez **dans les 7 jours** à l'EdE, la constitution et l'épuisement d'un stock de semences dans le cadre de la monte artificielle privée.

· **Eleveurs inséminateurs :** vous enregistrez **les IA dans les 120 jours** afin qu'elles soient reconnues.

3-Notification des naissances

Vous vous engagez à :

■ Notifier toutes les naissances des veaux (même morts nés) à l'EdE, dans **un délai de 7 jours** (**au-delà de 27 jours** les filiations ne sont plus automatiques)

■ Notifier les informations relatives au père :
- **Son n° national** (pour un taureau de monte naturelle),
- la mention « **IA** » s'il s'agit d'une insémination artificielle publique
- ou le n° du taureau d'IA si vous le connaissez avec **son code pays,**
- la mention « **ne sais pas** » s'il est inconnu

■ Notifier les informations nécessaires à la certification :

Transplantation embryonnaire, jumeau, avortement, poids de naissance, conditions de naissance et les éventuelles anomalies morphologiques constatées.

NOUVEAUTÉ 2013 : pour déterminer le format du veau vous avez 3 possibilités : **peser le veau/estimer son poids/mesurer son tour de poitrine**

4-Processus de la Certification

A partir de ces déclarations, l'EdE vérifie la cohérence des informations et certifie ou non l'ascendance maternelle et/ou paternelle de chaque veau concerné ; vous obtenez le résultat de cette certification au verso du passeport.

Ex : Passeport d'un animal certifié avec origines complètes